

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
 GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**CINQUIÈME COMMISSION, 983<sup>e</sup>  
 SÉANCE**

(Séance de clôture)

Jeudi 20 décembre 1962,  
 à 11 h 10

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<b>Point 61 de l'ordre du jour:</b>	
Budget additionnel pour l'exercice 1962 (fin)	
Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale . . . . .	423
<b>Point 62 de l'ordre du jour:</b>	
Projet de budget pour l'exercice 1963 (fin)	
Question des impôts payés par l'Organisation des Nations Unies dans les divers pays où elle a des bureaux (fin) . . . . .	423
Programme de base des conférences de 1963	424
Construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili (fin)	
Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale . . . . .	424
Projet de budget pour l'exercice 1963	
Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale	
Projet de résolution relatif au budget de l'exercice 1963 . . . . .	424
Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1963 . . . . .	424
Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1963 . . . . .	424
<b>Points 32 et 63 de l'ordre du jour:</b>	
Force d'urgence des Nations Unies:	
h) Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force (fin) . . . . .	424
Opérations des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses et financement (fin) . . . . .	425
Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale . . . . .	425
<b>Point 69 de l'ordre du jour:</b>	
Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique: rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (fin)	
Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale . . . . .	425
<b>Point 67 de l'ordre du jour:</b>	
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions (fin)	
Projet de rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale . . . . .	425
Achèvement des travaux de la Commission . . . . .	427

Président: M. Jan Paul BANNIER (Pays-Bas).

POINT 61 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget additionnel pour l'exercice 1962 (fin\*)

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/L.776)

Par 47 voix contre 9, avec une abstention, le projet de rapport (A/C.5/L.776) contenant le projet de résolution relatif au budget additionnel pour l'exercice 1962 est adopté.

1. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), rappelant que sa délégation n'avait pu approuver le projet de budget pour l'exercice 1962, pour des raisons qu'elle avait exposées en détail à la seizième session, précise qu'il ne peut approuver non plus le budget additionnel pour l'exercice 1962, où sont inscrits des crédits destinés à des activités qui sont contraires aux objectifs de l'Organisation, telles les activités du prétendu représentant de l'ONU pour la prétendue question de Hongrie.

POINT 62 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1963 (A/5121, A/5179, A/5205, A/5207, A/5243, A/5263, A/5267, A/5272, A/5280, A/5299, A/5309, A/5312, A/5331, A/5336, A/5358, A/5369, A/C.5/919, A/C.5/923 et Add.1, A/C.5/925, A/C.5/926, A/C.5/928, A/C.5/930, A/C.5/931, A/C.5/935, A/C.5/937, A/C.5/942, A/C.5/945 et Add.1, A/C.5/946, A/C.5/949, A/C.5/950, A/C.5/951, A/C.5/953, A/C.5/955, A/C.5/956, A/C.5/963, A/C.5/967, A/C.5/972, A/C.5/L.726, A/C.5/L.730, A/C.5/L.734, A/C.5/L.736, A/C.5/L.743, A/C.5/L.748, A/C.5/L.756, A/C.5/L.758, A/C.5/L.759, A/C.5/L.777, A/C.5/L.780) [fin]

Question des impôts payés par l'Organisation des Nations Unies dans les divers pays où elle a des bureaux (A/C.5/972) [fin]

2. M. SOLTYSIAK (Pologne) regrette de n'avoir pu être présent à la 982<sup>e</sup> séance lorsque le Conseiller juridique a fait une déclaration sur cette question et se réjouit que le texte de cette déclaration ait été publié comme document de la Commission (A/C.5/972).

3. Le fait que cette question ait fait l'objet de nombreuses interventions à la Cinquième Commission, depuis la treizième session, prouve qu'elle préoccupe beaucoup de délégations. M. Soltysiak estime que tous les produits et marchandises que l'Organisation importe pour son propre usage, pour celui des délégations et celui du personnel, y compris les vins, spiritueux et tabacs vendus dans le salon des délégués

\*Reprise des débats de la 978<sup>e</sup> séance.

et à la cafeteria, devraient être exemptés de tous droits et taxes. Les membres du Secrétariat, en leur qualité de fonctionnaires internationaux, devraient avoir les mêmes privilèges à cet égard que le personnel des délégations. L'exemple du Gouvernement français, qui, il y a quelques années, a accordé de tels privilèges au personnel de l'UNESCO, devrait être imité par les gouvernements de tous les pays où l'Organisation a des bureaux. M. Soltysiak espère que les négociations qui vont être poursuivies à cet égard avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, et à propos desquelles le Conseiller juridique s'est montré assez optimiste, donneront de bons résultats. La délégation polonaise a été heureuse d'apprendre que la Commission serait saisie, à la dix-huitième session, d'un rapport plus détaillé contenant des renseignements sur le montant des impôts payés par l'Organisation et indiquant le résultat des négociations que le Conseiller juridique doit poursuivre.

#### Programme de base des conférences de 1963 (A/C.5/945 et Add.1)

4. Le **PRESIDENT** appelle l'attention de la Commission sur les changements qui ont été apportés au programme de base des conférences de 1963 en vertu de décisions prises par l'Assemblée générale à la session en cours (A/C.5/945/Add.1) et propose que la Commission prenne note de ces changements.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Construction de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili (fin\*\*)

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/C.5/L.777)

*Le projet de rapport (A/C.5/L.777) est adopté.*

#### Projet de budget pour l'exercice 1963

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/C.5/L.780)

*Projet de résolution relatif au budget de l'exercice 1963 (A/C.5/L.780, par. 66, projet de résolution I)*

*Par 55 voix contre 11, avec 3 abstentions, la partie A du projet de résolution est adoptée.*

*A l'unanimité, la partie B du projet de résolution est adoptée.*

*Par 56 voix contre 10, avec 3 abstentions, la partie C du projet de résolution est adoptée.*

*Projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1963 (A/C.5/L.780, par. 66, projet de résolution II)*

*Par 58 voix contre 11, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.*

5. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) indique qu'il a voté contre ce projet de résolution parce que, de l'avis de sa délégation, il n'appartient ni au Secrétaire général ni au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de décider des dépenses à engager pour des opérations relatives au maintien de la paix. C'est

au Conseil de sécurité qu'incombe cette responsabilité. L'Assemblée générale ne peut donc déléguer au Secrétaire général et au Comité consultatif un pouvoir que la Charte ne lui reconnaît pas.

*Projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1963 (A/C.5/L.780, par. 66, projet de résolution III)*

6. M. HODGES (Royaume-Uni) craint que la rédaction du paragraphe 2 du dispositif de la partie A du projet de résolution relatif au Fonds de roulement pour l'exercice 1963 ne soit quelque peu ambiguë et tient à préciser que les États Membres ne sont pas tenus de faire des avances au Fonds de roulement pour un total de 40 millions de dollars, mais seulement pour le montant du découvert jusqu'à concurrence de cette somme.

7. M. TURNER (Contrôleur) déclare que le paragraphe 2 est rédigé exactement de la même manière que les paragraphes correspondants de toutes les résolutions relatives au Fonds de roulement qui ont été adoptées au cours des 15 dernières années. Les craintes du représentant du Royaume-Uni ne sont donc pas fondées.

8. M. HODGES (Royaume-Uni) est satisfait de cette mise au point.

9. M. BENDER (États-Unis d'Amérique) estime que, dans le texte anglais du paragraphe 2 du dispositif de la partie B du projet de résolution, le mot "reconsider" devrait être remplacé par "review".

10. M. KITTANI (Irak) estime que le mot "reconsider" est plus approprié, puisque "review" désigne une opération que la Commission est normalement censée faire chaque année, alors que, en 1963, elle ne devra pas se limiter à une simple vérification de routine.

11. M. HODGES (Royaume-Uni) partage cette opinion.

12. Après un échange de vues entre M. BENDER (États-Unis d'Amérique) et M. TURNER (Contrôleur), le **PRESIDENT** propose de conserver le mot "reconsider", étant entendu qu'il n'existe aucune différence de signification entre ce terme et le mot "review".

*Par 58 voix contre 11, avec 3 abstentions, la partie A du projet de résolution est adoptée.*

*Par 59 voix contre 10, avec 4 abstentions, la partie B du projet de résolution est adoptée.*

13. M. HODGES (Royaume-Uni) tient à préciser que les deux parties du projet de résolution qui viennent d'être adoptées sont inséparables l'une de l'autre et que la délégation britannique n'a approuvé la partie A, et notamment le paragraphe 1 de ce texte, que compte tenu de la partie B.

*Le projet de rapport (A/C.5/L.780) est adopté.*

#### POINTS 32 ET 63 DE L'ORDRE DU JOUR

Force d'urgence des Nations Unies:

b) Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force (fin)

Opérations des Nations Unies au Congo: prévisions de dépenses et financement (fin)

14. M. SILVEIRA DA MOTA (Brésil), prenant la parole pour une explication de vote, tient à préciser les raisons pour lesquelles, à la 982ème séance, sa

\*\*Reprise des débats de la 980ème séance.

délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution concernant les opérations des Nations Unies au Congo (A/C.5/L.774 et Add.1, projet de résolution B). De l'avis du Gouvernement brésilien, ces opérations ont donné des résultats relativement satisfaisants au cours de la première année, mais il est indispensable de trouver rapidement une solution au problème du Congo, non seulement en raison des aspects politiques de la question, mais aussi parce que les Etats Membres ne peuvent continuer à assumer des dépenses aussi lourdes.

15. La délégation brésilienne n'a pu se prononcer en faveur du projet de résolution, qui n'était pas étayé par des prévisions budgétaires détaillées et qui prévoyait à nouveau des dépenses s'élevant à 10 millions de dollars en moyenne par mois, ce qui représente une très lourde charge pour les Etats Membres, notamment pour ceux dont la capacité de paiement est limitée. La délégation brésilienne espère fermement que le groupe de travail composé de 21 membres pour l'examen des procédures administratives et budgétaires de l'ONU trouvera une formule qui tienne mieux compte de la nature spéciale desdites dépenses et de la situation économique de pays comme le Brésil pour assurer le financement des opérations relatives au maintien de la paix qui comportent de lourdes dépenses, comme celles du Congo.

#### PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/L.778)

16. M. QUAO (Ghana) [Rapporteur] propose d'insérer, après le paragraphe 9, un nouveau paragraphe 10 ainsi conçu:

"Plusieurs délégations ont précisé qu'il fallait que le Secrétaire général cherche à réduire encore le coût de l'opération au Moyen-Orient, qui devrait être suivie de près et ne pas être considérée comme une opération de caractère permanent dans cette région. On a également trouvé décevant que, bien que deux années se soient écoulées, il soit demeuré impossible d'établir un budget normal pour l'opération au Congo, du fait des nombreuses incertitudes de la situation, et l'on a souligné l'importance de stricts contrôles administratifs et financiers".

Les paragraphes 10 à 12 du texte actuel seraient renumérotés en conséquence.

*La proposition du Rapporteur est adoptée.*

17. Le PRESIDENT confirme au représentant du Brésil que le Brésil sera ajouté, au paragraphe 8, aux noms des pays dont les représentants ont expliqué leur vote.

*Le projet de rapport (A/C.5/L.778), ainsi modifié, est adopté.*

#### POINT 69 DE L'ORDRE DU JOUR

Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique: rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (*fin*\*\*\*)

#### PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/L.779)

*Le projet de rapport (A/C.5/L.779) est adopté.*

#### POINT 67 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies: rapport du Comité des contributions (*fin*)

#### PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION A L'ASSEMBLEE GENERALE (A/C.5/L.781)

18. M. HODGES (Royaume-Uni) aimerait apporter certaines modifications au paragraphe 11 du projet de rapport (A/C.5/L.781), dont la deuxième phrase pourrait être modifiée comme suit: "S'il apparaissait, à la suite de nouvelles études d'experts, que des ajustements étaient justifiés, le Comité des contributions serait certainement le premier à en reconnaître la nécessité."

19. M. QUAO (Ghana) [Rapporteur] accepte cette proposition.

20. Il indique que, d'autre part, le représentant de l'Union soviétique lui a demandé d'ajouter au paragraphe 7 du projet de rapport les phrases suivantes: "Au cours du débat, plusieurs délégations se sont déclarées très en faveur du projet de résolution de l'Union soviétique. A leur avis, le principe du plafond pour la contribution de l'Etat dont la quote-part était la plus élevée devait être aboli car il était incompatible avec le principe fondamental, à savoir que le barème des quotes-parts devait être fixé conformément à certains facteurs déterminés qu'indiquait le projet de résolution de l'Union soviétique."

21. M. NOLAN (Irlande) fait observer que l'expression "plafond pour la contribution de l'Etat dont la quote-part était la plus élevée" est inexacte puisque ce plafond pourrait aussi bien s'appliquer à plusieurs pays.

22. M. HODGES (Royaume-Uni) n'a aucune objection contre l'amendement proposé, à condition qu'on remplace les mots "avec le principe fondamental" par l'expression "avec ce qu'elles considéraient comme le principe fondamental".

23. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) accepte la proposition du Royaume-Uni, mais estime que l'objection du représentant de l'Irlande n'est pas fondée puisqu'il s'agit, dans le paragraphe en question, de rendre compte des vues de certaines délégations qui se sont effectivement exprimées de la manière critiquée par le représentant de l'Irlande.

24. M. QUAO (Ghana) [Rapporteur] insérera donc dans le rapport le passage proposé par l'Union soviétique, tel qu'il a été modifié. Le deuxième des amendements proposés par l'Union soviétique et déjà acceptés par lui-même consiste à insérer, dans la dernière phrase du paragraphe 6, après les mots "sur les statistiques officielles", l'expression "et sur la capacité de paiement".

25. En outre, le membre de phrase suivant serait ajouté au paragraphe 12: "étant entendu que la question serait renvoyée au Comité des contributions pour examen".

26. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) ne saurait accepter cette dernière addition, car la Commission dans son ensemble n'a jamais décidé de renvoyer cette question au Comité des contributions pour examen. Tout au plus, certaines délégations, dont celle des Etats-Unis, ont-elles déclaré qu'elles ne s'opposeraient pas à ce que le projet de résolution de l'Union

\*\*\*Reprise des débats de la 978ème séance.

soviétique soit transmis au Comité des contributions comme faisant partie du rapport de la Commission.

27. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que ce paragraphe ne rend pas compte des opinions de la Commission dans son ensemble, mais uniquement de celle de la délégation soviétique.

28. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) ne s'oppose nullement à ce qu'il soit rendu compte de l'opinion de la délégation soviétique dans le rapport et propose que, dans le texte anglais, les mots "on the understanding" soient remplacés par "on his understanding". Dans ce cas, toutefois, M. Bender aimerait que l'on ajoute au paragraphe une phrase qui indiquerait que: "Plusieurs délégations, dont celle des Etats-Unis, ont déclaré qu'elles ne pouvaient accepter que le projet de résolution de l'Union soviétique fût renvoyé en tant que tel au Comité des contributions pour examen, mais qu'elles ne verraient pas d'objection à ce qu'il fût reproduit dans le rapport de la Commission et transmis au Comité sous cette forme".

29. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne s'opposera pas à l'adjonction de cette phrase, à condition que l'on précise que l'opinion de la délégation soviétique était partagée par d'autres Etats Membres.

30. M. HODGES (Royaume-Uni) propose d'ajouter, après les mots "étant entendu", l'expression "selon la délégation soviétique et plusieurs autres délégations".

31. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) accepte cette proposition.

32. M. MYSLIL (Tchécoslovaquie) estime que la deuxième phrase du paragraphe 11 ne mentionne pas certains facteurs dont le Comité des contributions devrait tenir compte, à savoir les études d'experts faites dans le cadre du Secrétariat et les renseignements transmis par les Etats Membres. D'autre part, il est inexact de dire "le Comité des contributions serait certainement le premier à reconnaître la nécessité"... puisque c'est justement là le mandat du Comité et nullement une concession que le Comité ferait de sa propre volonté. C'est pourquoi M. Myslil propose de modifier cette phrase comme suit: "Les membres de la Commission ont été unanimes à considérer que, si de nouvelles études d'experts et des renseignements communiqués par des Etats Membres faisaient apparaître des injustices, le Comité des contributions devrait recommander à la dix-huitième session de l'Assemblée générale les modifications éventuelles du barème des quotes-parts qui paraîtraient justifiées."

33. M. HODGES (Royaume-Uni) n'a pas d'objections aux autres modifications proposées par le représentant de la Tchécoslovaquie, mais, pour ce qui est de la deuxième phrase du paragraphe 11, il rappelle que le Rapporteur a déjà accepté de modifier cette phrase dans le sens indiqué par la délégation britannique. D'autre part, on ne trouve pas dans le nouveau texte proposé la même expression de confiance à l'égard du Comité des contributions. M. Hodges ne voit toujours pas la nécessité de reprendre, dans le rapport, une partie du projet de résolution.

34. M. MYSLIL (Tchécoslovaquie) souligne que le projet de résolution en question a été adopté à l'unanimité. Donner des directives au Comité des contri-

butions est une chose, se borner à exprimer un espoir ou sa confiance en est une autre.

35. M. HODGES (Royaume-Uni) propose de remplacer la deuxième phrase du paragraphe 11 par le texte suivant: "Les membres de la Commission ont été unanimes à considérer que si, à la suite de nouvelles études d'experts et de renseignements communiqués par des Etats Membres, des ajustements semblaient nécessaires le Comité des contributions saurait le reconnaître, et qu'il fallait prier le Comité d'adresser à l'Assemblée générale, pour la dix-huitième session, un rapport accompagné, le cas échéant, de recommandations sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au barème des quotes-parts."

36. M. MYSLIL (Tchécoslovaquie) trouve le texte proposé par le représentant du Royaume-Uni tout à fait acceptable.

37. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant au paragraphe 3 du projet de rapport, où il est dit que de nombreuses délégations ont rendu hommage au Comité des contributions pour la conscience avec laquelle il s'était acquitté de sa tâche et pour l'impartialité et l'objectivité dont il avait toujours fait preuve en établissant le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'ONU, propose que ce paragraphe soit purement et simplement supprimé, ou bien complété par les mots "d'autres délégations se sont élevées contre cette appréciation des travaux du Comité".

38. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) s'oppose à la suppression du paragraphe 3. Si le texte proposé par le représentant de l'Union soviétique est accepté, il demandera de modifier comme suit le début de la quatrième phrase du paragraphe 8 du projet de rapport: "Ces délégations ont regretté qu'il n'ait pas été possible, en raison du refus de l'Union soviétique de prêter son concours, de créer le groupe d'économistes-statisticiens..."

39. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) espère que le représentant des Etats-Unis n'insistera pas sur cette proposition. Le Secrétariat peut se procurer auprès des pays à économie planifiée une documentation abondante et toutes les statistiques voulues pour les soumettre au Comité des contributions.

40. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) est prêt à remplacer les mots "en raison du refus de l'Union soviétique de prêter son concours" par les mots "du fait de la non-participation de l'Union soviétique", mais il maintiendra son amendement tant que l'Union soviétique demandera l'insertion d'un texte qui jette le doute sur l'impartialité et l'objectivité du Comité des contributions.

41. M. QUAO (Ghana) [Rapporteur] appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 4 du projet de rapport, où sont exposées les vues des délégations qui n'ont pas accepté les conclusions du Comité des contributions.

42. M. MYSLIL (Tchécoslovaquie) rappelle que le débat sur le barème des quotes-parts s'est terminé sur une note d'entente et de compréhension. Si le représentant des Etats-Unis maintient son amendement, il devra, à son grand regret, prendre la parole pour rouvrir le débat.

43. M. SOKIRKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) remercie le Rapporteur d'avoir

attiré son attention sur le paragraphe 4 du projet de rapport. Par souci de compromis, il se contentera de proposer que les mots "Ces délégations" au début de la quatrième phrase du paragraphe 8 soient remplacés par les mots "Certaines délégations".

44. M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique) accepte cette suggestion.

*Le projet de rapport (A/C.5/L.781), ainsi modifié, est adopté.*

#### ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

45. Le PRESIDENT, au terme d'une session pendant laquelle les débats ont été caractérisés par un désir d'arriver à des décisions unanimes et par un esprit de compréhension mutuelle, adresse ses remerciements aux membres de la Cinquième Commission pour la courtoisie et la bonne volonté qu'ils lui ont témoignées; il remercie en outre le Vice-Président et le Rapporteur, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Contrôleur, le Secrétaire de la Commission et les membres du Secrétariat de leur dévouement et de leur coopération.

46. M. NOLAN (Irlande), M. KITTANI (Irak), M. DIEZ DE MEDINA (Bolivie), M. KRAFT (Danemark), M. SANU (Nigéria), M. MALHOTRA (Népal), M. MYSLIL (Tchécoslovaquie), M. MHEDHEBI (Tunisie), M. HASRAT (Afghanistan), M. BOUDJAKDJI (Algérie) et M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique), au nom de la délégation de leur pays et d'autres délégations, rendent hommage à la grande compétence avec laquelle le Président a dirigé les travaux de la Commission et remercient le Vice-Président, le Rapporteur, le Président et les membres du Comité consultatif, le Contrôleur, les représentants du Secrétaire général et tous les membres du Secrétariat qui ont aidé la Commission dans sa tâche.

47. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) et M. QUAO (Ghana) [Rapporteur] remercient la Commission des paroles obligeantes qui leur ont été adressées.

48. Le PRESIDENT prononce la clôture des travaux de la Cinquième Commission.

La séance est levée à 13 h 50.



# ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SONT EN VENTE

## AFRIQUE

**AFRIQUE DU SUD:** VAN SCHAIK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.  
Church Street, Box 724, Pretoria.

**CAMEROUN:** LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAIN  
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.  
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE  
DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.

**CONGO (Leopoldville):** INSTITUT POLITIQUE  
CONGOLAIS  
B. P. 2307, Léopoldville.

**ÉTHIOPIE:** INTERNATIONAL PRESS AGENCY  
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

**GHANA:** UNIVERSITY BOOKSHOP  
University College of Ghana, Legon, Accra.

**KENYA:** THE E.S.A. BOOKSHOP  
Box 30167, Nairobi.

**MAROC:** CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE  
DU B.E.P.J., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

**RÉPUBLIQUE ARABE UNIE:** LIBRAIRIE  
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"  
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

**RHODÉSIE DU SUD:** THE BOOK CENTRE  
First Street, Salisbury.

## AMÉRIQUE DU NORD

**CANADA:** THE QUEEN'S PRINTER  
Ottawa, Ontario.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE:** SALES SECTION,  
UNITED NATIONS, New York

## AMÉRIQUE LATINE

**ARGENTINE:** EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.  
Alsina 500, Buenos Aires.

**BOLIVIE:** LIBRERIA SELECCIONES  
Casilla 972, La Paz.

**BRESIL:** LIVRARIA AGIR  
Rua Mexica 98-B, Caixa Postal 3291,  
Rio de Janeiro.

**CHILI:**  
EDITORIAL DEL PACIFICO  
Ahumada 57, Santiago.  
LIBRERIA IVENS  
Casilla 205, Santiago.

**COLOMBIE:** LIBRERIA BUCHHOLZ  
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

**COSTA RICA:** IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS  
Apartado 1313, San José.

**CUBA:** LA CASA BELGA  
O'Reilly 455, La Habana.

**ÉQUATEUR:** LIBRERIA CIENTIFICA  
Casilla 362, Guayaquil.

**GUATEMALA:** SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA  
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

**HAÏTI:** LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"  
Port-au-Prince.

**HONDURAS:** LIBRERIA PANAMERICANA  
Tegucigalpa.

**MEXIQUE:** EDITORIAL HERMES, S. A.  
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

**PANAMA:** JOSE MENENDEZ  
Agencia Internacional de Publicaciones,  
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

**PARAGUAY:** AGENCIA DE LIBRERIAS  
DE SALVADOR NIZZA  
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

**PÉROU:** LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A.  
Casilla 1417, Lima.

**RÉPUBLIQUE DOMINICAINE:** LIBRERIA DOMINICANA  
Mercedes 49, Santo Domingo.

**SALVADOR:** MANUEL NAVAS Y CIA.  
1a. Avenida sur 37, San Salvador.

**URUGUAY:** REPRESENTACION DE EDITORIALES,  
PROF. H. D'ELIA  
Plaza Cagancha 1342, 1° piso, Montevideo.

**VENEZUELA:** LIBRERIA DEL ESTE  
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

## ASIE

**BIRMANIE:** CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT  
Rangoon.

**CAMBODGE:** ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE  
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

**CEYLAN:** LAKE HOUSE BOOKSHOP  
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244, Colombo.

**CHINE:**  
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.  
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.  
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.  
211 Hanan Road, Shanghai.

**CORÉE (RÉPUBLIQUE DE):** EUL-YOO PUBLISHING  
CO., LTD.  
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

**HONG-KONG:** THE SWINDON BOOK COMPANY  
25 Nathan Road, Kowloon.

**INDE:**  
ORIENT LONGMANS  
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras et New Delhi.  
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY  
Calcutta et New Delhi.  
P. VARADACHARY & COMPANY  
Madras.

**INDONÉSIE:** PEMBANGUNAN, LTD.  
Gunung Sahari 84, Djakarta.

**JAPON:** MARUZEN COMPANY, LTD.  
6 Tari-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

**PAKISTAN:**  
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY  
Dacca, East Pakistan.  
PUBLISHERS UNITED, LTD.  
Lahore.  
THOMAS & THOMAS  
Karachi.

**PHILIPPINES:** ALEMAR'S BOOK STORE  
769 Rizal Avenue, Manila.  
POPULAR BOOKSTORE  
1573 Doroteo Jose, Manila.

**SINGAPOUR:** THE CITY BOOK STORE, LTD.  
Collyer Quay.

**THAÏLANDE:** PRAMUAN MIT, LTD.  
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

**NIBONDIH & CO., LTD.**  
New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.

**SUKSAPAN PANIT**  
Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.

**VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU):** LIBRAIRIE-  
PAPETERIE XUÂN THU  
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

## EUROPE

**ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):**  
R. EISENSCHMIDT  
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.  
ELWERT UND MEURER  
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.  
ALEXANDER HORN  
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.  
W. E. SAARBACH  
Gertrudenstrasse 30, Köln (11).

**AUTRICHE:**  
GEROLD & COMPANY  
Graben 31, Wien, I.  
B. WÜLLERSTORFF  
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.  
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.

**BELGIQUE:** AGENCE ET MESSAGERIES DE LA  
PRESSE, S. A.  
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

**BULGARIE:** RAZNOÏZOS, I, Tzar Assen, Sofia.

**CHYPRE:** PAN PUBLISHING HOUSE  
10 Alexander the Great Street, Stravolos.

**DANEMARK:** EJNAR MUNKSGAARD, LTD.  
Nørregade 6, København, K.

**ESPAGNE:**  
LIBRERIA BOSCH  
11 Ronda Universidad, Barcelona.  
LIBRERIA MUNDI-PRENSA  
Castelló 37, Madrid.

**FINLANDE:** AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA  
2 Keskuskatu, Helsinki.

**FRANCE:** ÉDITIONS A. PÉDON  
13, rue Soufflot, Paris (V.).

**GRÈCE:** LIBRAIRIE KAUFFMANN  
28, rue du Stade, Athènes.

**HONGRIE:** KULTURA, P. O. Box 149, Budapest 62.

**IRLANDE:** STATIONERY OFFICE  
Dublin.

**ISLANDE:** BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR  
EYMUNDSSONAR H. F.  
Austurstræti 18, Reykjavík.

**ITALIE:** LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI  
Via Gina Capponi 26, Firenze,  
et Via Paolo Mercuri 19-B, Roma.

**LUXEMBOURG:** LIBRAIRIE J. TRAUSSCHSCHUMMER  
Place du Théâtre, Luxembourg.

**NORVÈGE:** JOHAN GRUNDT TANUM  
Karl Johansgate, 41, Oslo.

**PAYS-BAS:** N.V. MARTINUS NIJHOFF  
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

**POLOGNE:** PAN, Pałac Kultury i Nauki, Warszawa.

**PORTUGAL:** LIVRARIA RODRIGUES & CIA.  
186 rua Aurea, Lisboa.

**ROUMANIE:** CARTIMEX, Str. Aristide Briand 14-18,  
P. O. Box 134-135, Bucaresti.

**ROYAUME-UNI:** H. M. STATIONERY OFFICE  
P. O. Box 569, London, S.E.1  
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,  
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

**SUÈDE:** C. E. FRITZES KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B  
Fredsgatan 2, Stockholm.

**SUISSE:**  
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.  
Lausanne, Genève.  
HANS RAUNHARDT  
Kirchgasse 17, Zürich 1.  
TCHÉCOSLOVAQUIE: ARTIA LTD., 30 ve Smečkách,  
Praha, 2.  
ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL  
Národní Trída 9, Praha 1.  
TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE  
469 Istiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.

**UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES  
SOVIÉTIQUES:**  
MEJDOUNARODNAJA KNIGA  
Smalenskaia Plochtchad, Moskva.

**YUGOSLAVIE:**  
CANKARJEVA ZALOŽBA  
Ljubljana, Slovenia.  
DRŽAVNO PREDUZEĆE  
Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27 11, Beograd.  
PROSVJETA  
5, Trg Bratstva i Jedinstva, Zagreb.  
PROSVETA PUBLISHING HOUSE  
Import-Export Division, P. O. Box 559,  
Terazije 16 1, Beograd.

## MOYEN-ORIENT

**IRAK:** MACKENZIE'S BOOKSHOP  
Baghdad.

**ISRAËL:** BLUMSTEIN'S BOOKSTORES  
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

**JORDANIE:** JOSEPH I. BAHOU & CO.  
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

**LIBAN:** KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE  
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

## OCÉANIE

**AUSTRALIE:**  
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.  
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.  
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY  
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.  
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.,  
Monash University, Wellington Road, Clayton, Vic.  
MELBOURNE CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED  
10 Bowen Street, Melbourne C.1, Vic.  
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.  
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.  
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.  
UNIVERSITY BOOKROOM  
University of Melbourne, Parkville N.2, Vic.  
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED  
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.

**NOUVELLE-ZÉLANDE**  
GOVERNMENT PRINTING OFFICE  
Private Bag, Wellington  
(et Government Bookshops à Auckland,  
Christchurch et Dunedin)

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes,  
ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).